



12

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE – PASRAU

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) de juillet 2019 et le télépaiement (paiement mensuel).

ENTREPRISE SOUMISE À LA TVA

Date limite de dépôt de la DEB (déclaration d'échange de biens) de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en juillet 2019.

16

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DSN

Date limite pour la télédéclaration DSN de juillet 2019 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).

TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE

Dépôt de la déclaration n° 2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de juillet 2019. Les montants dus supérieurs à 1 500 € doivent être payés par virement direct à la Banque de France.

PRÉLÈVEMENT ET RETENUES À LA SOURCE SUR LES RCM

Date limite pour :

- le dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de juillet 2019 (déclaration n° 2753) ;
- le dépôt de la déclaration relative au mois de juillet 2019 concernant les prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (déclaration n° 2777).

SOCIÉTÉS SOUMISES À L'IS

Date limite de télépaiement du solde de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 30 avril 2019.

